



# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAUSE DE CLERANS

## COMPTE RENDU DU 28 JUIN 2023

---

### PRESENTS

M. MONTI, M. MOURET, Mme BEYNEY, M. BARBAT, M. GEERDENS, Mme TORRES

### ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES

M. BIATO, M. GAUME, Mme NISSATO

### ABSENT

M. REVERSADE

#### 1. Approbation des comptes rendus des conseils municipaux

Le Conseil Municipal approuve le CR de la réunion du 2 juin 2023 à l'unanimité.

#### 2. Renouvellement de la mission temporaire d'un agent communal

Le contrat de l'agent Samuel HELLRIGEL expire le 30 juin. M. le Maire propose de prolonger cet emploi pour une durée de 3 mois, à raison de 24 heures par semaine, par l'intermédiaire du Centre de Gestion (convention d'affectation à des missions temporaires).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition, et autorise M. le Maire à engager les démarches pendant cette période pour faire évoluer ce contrat vers un CDI.

#### 3. Aménagement du monument aux morts

Mme TORRES présente 2 devis visant à l'apposition d'une nouvelle plaque sur le monument aux morts, comportant 10 noms supplémentaires :

- PFG : 1 060,25 € sans blason
- PFG : 1 244,53 € avec blason

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la plaque sans blason.

#### 4. Convention partenariat « CASSIOPEA »

M. le Maire présente 2 conventions de partenariat avec l'association « CASSIOPEA » (Conseil Assistance Services Solidarité Information et Orientation sur les Personnes Agées et handicapées), située à Périgueux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la convention « Point d'information », et autorise M. le Maire à signer cette convention pour une durée d'un an, renouvelée par tacite reconduction.

#### 5. Piscine de La Guillou : gratuité pour les enfants de la commune

M. le Maire propose que la Commune prenne en charge financièrement l'entrée à la piscine de La Guillou à Lalinde pour les jeunes Cléranais de moins de 16 ans.

Le Conseil Municipal approuve cette idée à l'unanimité et autorise M. le Maire à engager la démarche auprès de la CCBDP, gestionnaire de la piscine.

#### 6. SMD3 : point sur les modalités réglementaires et de collecte

M. le Maire expose les différentes actions engagées par certaines communes pour exprimer leur mécontentement du fonctionnement du SMD3 : motion de défiance....

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à prendre contact avec les différentes instances : SMD3, Communauté de communes, communes afférentes, services de l'Etat, collectif des usagers, afin de trouver rapidement une solution à l'ensemble des problèmes rencontrés.

#### 7. Questions diverses

- Facture SMD3 : Le Conseil Municipal prend acte de la facture annuelle de 165,50 € pour la mairie en tant qu'utilisateur.
- Isolation de la salle des fêtes : la préfecture informe la Commune de l'attribution d'une subvention de 26 294,10 € sur la base d'un taux de 30 % appliqué à une dépense de 87 647 €.
- Cartographie des vieilles forêts : des techniciens du CEN NA (Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine) vont pénétrer dans divers massifs forestiers pour inventorier les potentielles vieilles forêts.

#### 8. Prochaine réunion

1er août 2023 à 19h

Fin de la réunion : 21h45